Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-DIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A70/48**
Point 22.4 de l'ordre du jour provisoire **3 avril 2017**

Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Rapport du Secrétariat

INTRODUCTION

1. Les décisions du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies concernant les amendements aux Statuts et au Règlement administratif de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies doivent être approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le présent document résume les principaux points examinés par le Comité mixte à sa soixante-troisième session (14-22 juillet 2016) et les mesures prises par l'Assemblée générale.[1]

Questions actuarielles

2. Le Comité mixte a pris note du résultat de l'évaluation actuarielle de la Caisse faisant apparaître, au 31 décembre 2015, un excédent égal à 0,16 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, alors que l'évaluation au 31 décembre 2013 avait révélé un déficit de 0,72 %. Il s'agit de la première évaluation faisant apparaître un excédent après trois exercices biennaux consécutifs au cours desquels un déficit avait été constaté. Le Comité a souligné qu'il importait de continuer à obtenir un taux de rendement annuel de 3,5 %, aussi bien sur le long terme, de façon à assurer la solvabilité future de la Caisse, que sur le court terme, afin de ne pas inverser la tendance à l'amélioration des résultats de l'évaluation actuarielle.

Investissements

3. Le Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse a indiqué que la valeur de réalisation des avoirs au 31 décembre 2015 s'établissait à US $52,1 milliards, en légère baisse par rapport au montant record de US $52,8 milliards enregistré au 31 décembre 2014. De plus, au 31 décembre 2015, la Caisse avait dépassé son objectif en matière de performance des placements à long terme sur les 20, 25 et 50 dernières années. La valeur des avoirs de la Caisse s'élevait à US $54,3 milliards au 31 décembre 2016.

4. Le Comité mixte a pris note de la déclaration relative à la politique d'investissement pour 2016 et a souscrit aux observations formulées à son sujet par le Comité de suivi de la gestion actif-passif.

---

[1] Résolution 71/265 (2016) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

5. Le Comité mixte a examiné le projet de politique de lutte contre la fraude, élaboré par la Division de la gestion des investissements en application d'une recommandation faite par l'Assemblée générale, et en a pris note.

6. L'Assemblée générale s'est dite préoccupée par le fait qu'à court terme le rendement obtenu par la Caisse était inférieur au niveau de référence, a souligné qu'il importait que la Caisse atteigne l'objectif d'un taux de rendement annuel de 3,5 % à long terme et, à cet égard, a prié le Secrétaire général de tout faire pour améliorer la performance des investissements de la Caisse et de lui rendre compte à ce sujet dans les futurs rapports sur les investissements.

Questions médicales

7. L'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité mixte tendant à modifier l'article 41 des Statuts de la Caisse pour consacrer l'adoption de la norme médicale relative à l'aptitude à l'emploi aux fins de la participation à la Caisse.

Questions administratives

8. Le Comité mixte a approuvé les états financiers de la Caisse pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2015.

9. Le Comité mixte a examiné et approuvé les règles de gestion financière de la Caisse, qui seront incorporées au Règlement administratif.

10. Le Comité mixte a pris note du succès de la mise en place du Système intégré d'administration des pensions. Il a félicité la direction et le personnel de la Caisse pour le travail accompli au titre de ce projet complexe et a recommandé que la direction de la Caisse redouble d'efforts pour anticiper, planifier et gérer la charge de travail de la Caisse compte tenu du nombre actuel et prévu des cessations de service. Le Comité mixte a accueilli favorablement la proposition de la direction de mettre en place une équipe spéciale censée compléter les mesures prises pour résorber le travail en retard et de réaliser une étude de toutes les étapes de la procédure, en collaboration avec les organisations affiliées à la Caisse.

11. Le Comité mixte a examiné les propositions figurant dans l'étude de la dotation en personnel et de la structure de la Caisse (« étude d'ensemble ») et dans l'étude des activités de services aux clients, et a prié le secrétariat de la Caisse de lui présenter, pour qu'il les examine, les prévisions de dépenses et les changements de structure proposés dans les propositions budgétaires pertinentes. Le Comité a également approuvé le plan d'action présenté par l'Administrateur pour faire face à l'augmentation du nombre de cessations de service.

12. L'Assemblée générale s'est félicitée de la réussite de la mise en service du Système intégré d'administration des pensions et a souligné qu'il fallait continuer à s'efforcer de résoudre les problèmes sous-jacents, en tenant compte des observations, commentaires et recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'ONU.

13. L'Assemblée générale a constaté avec une vive inquiétude que certains nouveaux bénéficiaires et retraités de la Caisse continuaient d'être payés en retard, a souligné à nouveau que le Comité mixte devait faire le nécessaire pour que la Caisse règle les problèmes à l'origine de ces retards et a prié le Comité mixte de lui présenter des informations actualisées à ce sujet dans son prochain rapport.

14. L'Assemblée générale a relevé avec préoccupation que les retards de paiement pouvaient mettre les bénéficiaires et les retraités, ainsi que leur famille, dans une situation difficile, et a prié à cet égard le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, d'inviter les chefs de secrétariat des organisations affiliées à prendre les mesures appropriées, notamment en accélérant le traitement de l'information pour les nouveaux bénéficiaires et les retraités, en vue de remédier à cette situation.

15. L'Assemblée générale a déclaré attendre avec intérêt les résultats de l'étude visant à trouver, en coopération avec les organisations affiliées à la Caisse, des possibilités de rationalisation à toutes les étapes de la procédure et, à cet égard, a prié le Comité mixte de faire en sorte que la Caisse achève cette étude dans les meilleurs délais et de lui rendre compte, dans le prochain rapport qu'il lui présenterait, des mesures prises pour résoudre les problèmes qui auront été détectés.

16. L'Assemblée générale a décidé de créer neuf emplois temporaires supplémentaires pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017, a approuvé un crédit additionnel au titre du personnel temporaire pour l'exercice biennal 2016-2017 et a également approuvé une augmentation des ressources totales pour l'exercice biennal 2016-2017.

Audit

17. Le Comité mixte a reçu le rapport du Comité d'audit, qui récapitulait les principales constatations et conclusions de ce comité. Le Comité mixte a approuvé le rapport ainsi que les recommandations qu'il contient.

18. Le Comité mixte a pris note du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur les activités d'audit interne de la Caisse pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 2016.

Gouvernance

19. Le Comité mixte a approuvé le cadre stratégique de la Caisse pour la période 2018-2019 et a pris note du rapport sur les résultats obtenus au regard des indicateurs du cadre stratégique pour 2014-2015.

20. Le Comité mixte a reçu le rapport du Comité de suivi de la gestion actif-passif. Il a approuvé le rapport et a fait siennes les recommandations qu'il contient.

21. Le Comité mixte a souscrit à la mise en œuvre progressive, à compter de 2017, des modifications qu'il est proposé d'apporter à la procédure de recours de la Caisse, et a noté qu'elles ne nécessitaient aucune modification des Statuts et des Règlements de la Caisse.

Régime des prestations de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

22. L'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité mixte tendant à modifier le paragraphe 26 du système d'ajustement des pensions pour indiquer que, si les prestations de la filière monnaie locale sont rétablies, de nouvelles prestations seront calculées dans cette filière à compter de la date du rétablissement, en appliquant les taux de change moyens des 36 mois précédant ladite date.

23. Le Comité mixte a noté que les montants des pensions servies en monnaie locale étaient restés aux niveaux visés, ou en étaient proches, dans les pays considérés.

24. L'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité mixte visant à apporter une modification d'ordre technique à l'article 24 des Statuts de la Caisse.

25. Le Comité mixte a approuvé la recommandation faite par le groupe de contact de demander à l'Administrateur de la Caisse de revoir les directives pratiques pour l'application des articles 34 et 35 (prestations de réversion) des Statuts de la Caisse pour qu'elles soient conformes à la politique de l'ONU.

Questions diverses

26. Le Comité mixte a approuvé le procès-verbal de la cent quatre-vingt-dix-septième réunion du Comité permanent, tenue en juillet 2015, pendant sa soixante-deuxième session.

27. Le Comité mixte a décidé, sous réserve de confirmation définitive, de tenir sa session de 2017 au Siège de l'ONU, à New York, du 24 au 28 juillet. Une séance de formation se tiendra le vendredi 21 juillet.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

28. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

= = =